



ERMENONVILLE LA GRANDE

SEANCE DU 25 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 janvier 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice PELLETIER, Maire.

Nombre de membres : 11

Pouvoirs : 2

Nombre de présents : 09

Quorum : 6

<p><u>Etaient présents :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- M. Fabrice PELLETIER- M. François PELTIER- Mme Roselyne SKAPSKI- M. Franck PELLETIER- M. David JEHANNET- M. Jean-François CHATEL- M. Pascal PETEL (arrivé à 21h00)- Mme Anne-Laure BOITELET- Mme Marie-José BROSSIN	<p><u>Absents excusés :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- M. David GAUTIER (pouvoir à M. Fabrice PELLETIER)- M. Julien MANNEUX (pouvoir à Mme Marie-José BROSSIN) <p><u>Absents :</u></p> <p><u>Secrétaire de séance</u></p> <ul style="list-style-type: none">- M. François PELTIER
---	--

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 30/11/2021
2. Demande de cession d'un terrain communal
3. Projets travaux 2022 :
 - Choix des entreprises
 - Demandes de subventions (FDI et FdC)
4. Informations et questions diverses

APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2021.

Délibération n°01/2022

DEMANDE DE CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les propriétaires de la maison située au 13 Rue de la Pierre d'Aulmont l'ont sollicité pour l'acquisition de tout ou partie du terrain communal attenant à leur propriété.

Ils justifient leur demande par le souhait de modifier l'accès à leur propriété actuellement jugée trop dangereuse. Lors de la séance du 30/11/2021, l'assemblée a souhaité se rendre sur les lieux pour étudier la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention), refuse de céder tout ou partie dudit terrain communal.

Délibération n°02/2022

PROJET TRAVAUX : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RUE DE LA FORGE/RUE DU PÂTIS **CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission travaux s'est réunie pour étudier les différents devis qu'il a reçu relatifs aux travaux d'aménagement Rue de la Forge/Rue du Pâtis. Monsieur le Maire précise également que la commission travaux ne souhaite pas attribuer les deux projets de voirie à la même entreprise.

	Rue de la Forge/Rue du Pâtis	
	HT	TTC
EUROVIA	44.451,00 €	53.341,20 €
CAGÉ	57.702,55 €	69.243,06 €
PIGEON	60.008,35 €	72.010,02 €

Après avoir présenté le cahier des charges, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de suivre l'avis de la commission travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, retient l'entreprise CAGÉ pour un montant de 57.702,55 €HT soit 69.243,06 €TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération n°03/2022

PROJET TRAVAUX : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RUE DE LA MALORNE/PLACE DES COURS **CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission travaux s'est réunie pour étudier les différents devis qu'il a reçus relatifs aux travaux d'aménagement Rue de la Malorne/Place des Cours.

	Rue de la Malorne/Place des Cours	
	HT	TTC
EUROVIA	99.812,00 €	119.774,40 €
CAGÉ	94.366,30 €	113.239,56 €
PIGEON	78.464,98 €	94.157,98 €

Madame BOITELET demande si la création d'un passage piétons est prévue. Monsieur le Maire répond qu'effectivement cela n'a pas été évoqué mais qu'il convient d'y réfléchir.

Monsieur PELLETIER Franck préconise de faire attention à l'évacuation du trop-plein de la mare.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de suivre l'avis de la commission travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, retient l'entreprise PIGEON TP pour un montant de 78.464,98 €HT soit 94.157,98 €TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération n°04/2022

PROJET TRAVAUX : RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE **CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission travaux s'est réunie pour étudier les différents devis qu'il a reçus relatifs aux travaux de réfection de la toiture de l'Église.

	Réfection de la toiture de l'Église	
	HT	TTC
EURL SF COUVERTURE	11.411,00 €	13.693,20 €
HUET	5.400,00 €	6.480,00 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de suivre l'avis de la commission travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, retient l'entreprise HUET pour un montant de 5.400 €HT soit 6.480 €TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Arrivée de Monsieur Pascal PETEL à 21h00.

Délibération n°05/2022**PROJET TRAVAUX : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RUE DE LA FORGE/RUE DU PÂTIS**
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (FDI)

Les travaux d'aménagement Rue de la Forge/Rue du Pâtis ayant été retenus dans le cadre des projets d'investissement 2022, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du FDI 2022 sur un montant de 57.702,55 €HT soit 69.243,06 €TTC.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

DÉPENSES HT	RECETTES
Travaux : 57.702,55 €	FDI (50%) : 28.851,00 €
	FdC (50% du résiduel) : 14.425,00 €
TOTAL CHARGES : 57.702,55 €	TOTAL PRODUITS : 43.276 €
AUTOFINANCEMENT : 14.426,55 €HT	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- **APPROUVE** la demande de subvention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Délibération n°06/2022**PROJET TRAVAUX : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RUE DE LA MALORNE/PLACE DES COURS**
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (FDI)

Les travaux d'aménagement Rue de la Malorne/Place des Cours ayant été retenus dans le cadre des projets d'investissement 2022, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du FDI 2022 sur un montant de 78.464,98 €HT soit 94.157,98 €TTC.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

DÉPENSES HT	RECETTES
Travaux : 78.464,98 €	FDI (50%) : 39.232,00 €
	FdC (50% du résiduel) : 19.616,00 €
TOTAL CHARGES : 78.464,98 €	TOTAL PRODUITS : 58.848 €
AUTOFINANCEMENT : 19.616,98 €HT	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- **APPROUVE** la demande de subvention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Délibération n°07/2022**PROJET TRAVAUX : RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE**
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (FDI)

Les travaux de réfection de la toiture de l'Église ayant été retenus dans le cadre des projets d'investissement 2022, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du FDI 2022 sur un montant de 5.400,00 €HT soit 6.480,00 €TTC.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

DÉPENSES HT	RECETTES
Travaux : 5.400,00 €	FDI (30%) : 1.620,00 €
	FdC (50% du résiduel) : 1.890,00 €
TOTAL CHARGES : 5.400,00 €	TOTAL PRODUITS : 3.510 €
AUTOFINANCEMENT : 1.890,00 €HT	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- **APPROUVE** la demande de subvention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Délibération n°08/2022**PROJET TRAVAUX : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RUE DE LA FORGE/RUE DU PÂTIS**
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS (FdC)

Les travaux d'aménagement Rue de la Forge/Rue du Pâtis ayant été retenus dans le cadre des projets d'investissement 2022, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du FdC 2022 sur un montant de 28.851,00 €HT.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

DÉPENSES HT	RECETTES
Travaux : 57.702,55 €	FdC (50% du résiduel) : 14.425,00 €
	FDI (50%) : 28.851,00 €
TOTAL CHARGES : 57.702,55 €	TOTAL PRODUITS : 43.276 €
AUTOFINANCEMENT : 14.426,55 €HT	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- **APPROUVE** la demande de subvention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Délibération n°09/2022**PROJET TRAVAUX : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RUE DE LA MALORNE/PLACE DES COURS**
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS (FdC)

Les travaux d'aménagement Rue de la Malorne/Place des Cours ayant été retenus dans le cadre des projets d'investissement 2022, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du FdC 2022 sur un montant de 39.232,00 €HT.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

DÉPENSES HT	RECETTES
Travaux : 78.464,98 €	FdC (50% du résiduel) : 19.616,00 €
	FDI (50%) : 39.232,00 €
TOTAL CHARGES : 78.464,98 €	TOTAL PRODUITS : 58.848 €
AUTOFINANCEMENT : 19.616,98 €HT	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- **APPROUVE** la demande de subvention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Délibération n°10/2022**PROJET TRAVAUX : RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE**
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS (FdC)

Les travaux de réfection de la toiture de l'Église ayant été retenus dans le cadre des projets d'investissement 2022, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du FdC 2022 sur un montant de 3.780 €HT.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

DÉPENSES HT	RECETTES
Travaux : 5.400,00 €	FdC (50% du résiduel) : 2.700,00 €
	FDI (30%) : 1.620,00 €
TOTAL CHARGES : 5.400,00 €	TOTAL PRODUITS : 3.510,00 €
AUTOFINANCEMENT : 1.890,00 €HT	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- **APPROUVE** la demande de subvention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une balayeuse passera le 26 janvier 2022 pour nettoyer les trottoirs et caniveaux de la commune. L'information a été relayée sur Panneau Pocket.
- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements de quelques administrés suite à la distribution des colis de Noël.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur PELTIER souhaite savoir où en sont les travaux d'élargissement de la route de Mignières. Monsieur le Maire informe l'assemblée que les centrales d'enrobé sont actuellement à l'arrêt jusqu'au 15 février. De plus, l'étude réalisée par le cabinet IRIS Conseil présente des données erronées notamment sur les quantités des matériaux. En ce qui concerne la portion de route Luçon/Mignières, le secrétariat a été destinataire d'une DICT qui précise un début des travaux en juin prochain.
- Monsieur CHATEL demande pourquoi un arbre de la place, située à l'intersection de la Rue de la Pierre d'Aulmont et de la Rue Saint Martin, a été abattu. Monsieur PELTIER précise que celui-ci était mort.
- Madame BROSSIN demande si les lumières des rues sont restées allumées durant les soirs des réveillons de Noël et du Jour de l'An. Monsieur le Maire précise qu'un dysfonctionnement a été constaté et que les lumières se sont éteintes à minuit.
- Madame SKAPSKI demande si la rédaction du règlement du city stade est terminée. Monsieur PETEL confirme que celle-ci est terminée et en fera part à l'assemblée lors de la prochaine séance. Monsieur PELTIER précise que les filets sont trop bas. Très souvent les ballons sont retrouvés dans les propriétés attenantes. Il demande également qu'il soit précisé dans le règlement que la musique est interdite sur le city stade afin d'éviter tout trouble du voisinage. Monsieur le Maire précise à son tour que le règlement est évolutif.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21H25

NOM DES ELUS	SIGNATURE
Fabrice PELLETIER	
Roselyne SKAPSKI	
Pascal PETEL	
Jean-François CHATEL	
Franck PELLETIER	
David JEHANNET	
François PELTIER	
Marie-José BROSSIN	
Anne-Laure BOITELET	